



**RESOLUTION DU CONGRES REGIONAL DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE
DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE
PUBLIQUE ET PRIVEE D'Auvergne**

Les syndicats des services publics, des services de santé publique et de la santé privée Force ouvrière de la région Auvergne se sont réunis en Congrès les 3 et 4 octobre 2024 au Chambon sur Lignon et ont adopté la résolution suivante :

Les syndicats et militants réunis ce jour inscrivent leurs travaux dans le cadre des résolutions adoptées lors du 26^{ème} Congrès Confédéral de juin 2022 à Rouen et du Congrès fédéral de Dijon en 2023.

Le congrès réaffirme son attachement indéfectible au syndicalisme libre et indépendant fondé sur la Charte d'Amiens en 1906, seul à même de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Pour le Congrès, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est gage pour faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale...

Le président Macron a décidé de ne pas tenir compte du résultat de ces élections, et a mis en place un gouvernement pour poursuivre et intensifier sa politique anti sociale. Trois mois après l'issue de ces élections, il est inconcevable que les leçons de ce scrutin n'aient pas été tirées, et que le premier ministre Barnier annonce dans sa déclaration de politique générale, de nouvelles coupes budgétaires qui vont impacter, en poursuivant la destruction du service public, directement les salaires et les conditions de travail de tous les personnels de nos structures de santé privée, publique et territoriales.

Le congrès exige le respect du droit syndical, des libertés syndicales et du libre exercice du syndicalisme. Il s'oppose fermement à toute répression à l'encontre des militants et militantes.

Le congrès s'oppose fermement à la répression contre la liberté et le droit syndical.

Nous ne pouvons pas tolérer que notre camarade, le Dr Cyrille VENET, Secrétaire général du syndicat national des médecins hospitaliers Force ouvrière (SNMH FO) soit toujours inquiété pour avoir publié en octobre 2023, un tract exigeant un cessez le feu à Gaza.

Le congrès lui apporte tout son soutien ainsi qu'au SNMH- FO et à tous les autres syndicalistes menacés de sanctions.

Le congrès souhaite aussi exprimer sa solidarité avec l'ensemble des organisations et militants syndicaux vivant dans des pays en guerre.

Le congrès s'indigne et ne peut rester indifférent devant la destruction massive des écoles et des hôpitaux (31 hôpitaux sur 36 ont été endommagés ou détruits) et le massacre de la population à Gaza. Face à l'élargissement du conflit et au risque d'embrasement généralisé, s'appuyant sur la position du CCN qui exige le cessez le feu immédiat à Gaza et partout dans le monde, le congrès demande également l'arrêt des livraisons d'armes, pour stopper cette escalade guerrière et meurtrière.

Le congrès dénonce la loi immigration qui est non seulement une loi raciste, mais aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques. Elle est à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons. Nous continuons, avec notre confédération, à en demander l'abrogation.

Depuis notre dernier congrès en 2020, 23 500 lits d'hospitalisation complète ont été fermés, le nombre d'établissements hospitaliers publics a diminué sur l'ensemble du territoire passant de 1420 à 1338.

Avec ces fermetures, dans la région comme partout ailleurs, le nombre de déserts médicaux augmente et les capacités de prise en charge diminuent, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît pour la population, allant jusqu'au décès de malades.

Les conditions de travail des personnels des établissements publics et privés, et des collectivités territoriales sont extrêmement dégradées et les salaires stagnent.

Le congrès dénonce les nouvelles attaques que vont subir les personnels des établissements de santé privée et publique et des collectivités territoriales, après les annonces du gouvernement Macron/Barnier qui veut trouver 30 milliards d'euros d'économie. Ainsi, ils ont choisi d'aggraver encore l'accès aux soins, les conditions de travail et de prise en charge dans les hôpitaux et de maintenir les exonérations de cotisations sociales pour les patrons (près de 80 milliards par an), qui privent la sécurité sociale de recettes.

Dans son discours de politique générale, le ministre Barnier ne répond à aucune revendication des personnels concernant les effectifs et les conditions de travail, il ressort les vieilles recettes pour éviter de former et recruter : faire appel aux retraités, déléguer des prérogatives médicales aux infirmiers, pharmaciens ou kinésithérapeutes, développer la téléconsultation etc... Pour ce qui est des salaires, il avance de 2 mois l'augmentation déjà prévue du SMIC et ne dit rien sur l'augmentation du point d'indice.

Le congrès exige l'arrêt de l'économie de guerre, des plans d'austérités dans les collectivités territoriales, les hôpitaux et les établissements médicaux sociaux, et le financement de chaque structure de santé et de service public territorial, en fonction des besoins de la population et non sur des critères comptables (déficit public).

Le congrès est fermement opposé à l'augmentation du nombre de jours de carence et à la diminution de la rémunération des agents en congés maladie dès les premiers mois. L'augmentation des jours d'arrêt maladie est la conséquence de conditions de travail de plus en plus difficiles. Pour le congrès, pas question de faire des économies sur le dos des fonctionnaires malades.

Le congrès affirme son attachement aux cadres collectifs, aux conventions collectives nationales et au statut général des fonctionnaires et à ses dispositions en matière de protection sociale.

Le congrès exige le retrait de la loi DUSSOPT (du 06 Aout 2019) portant loi de transformation de la fonction publique aboutissant à la suppression du statut général et des statuts particuliers. Cette loi détruit les garanties attachées au Statut de la Fonction Publique, elle vise à précariser tous les personnels, elle généralise la contractualisation aux dépends de l'emploi statutaire. Le congrès revendique la titularisation de tous les contractuels et exige le respect du Statut général qui prévoit que tous les emplois permanents doivent être occupés par un fonctionnaire.

Le congrès condamne la suppression des départements et des communes, les fusions de région, l'éloignement de la puissance publique des usagers et de la désertification des services publics.

Le congrès dénonce les fermetures des services publics de proximité tout comme les fermetures des urgences. L'aggravation des difficultés d'accès aux soins, la fermeture régulière de lits, et le manque de personnel.

Le congrès revendique dans un premier temps l'affectation immédiate des 1 000 PADHUE (praticiens à diplômes hors union européenne) maintenus dans la précarité, l'annulation de la baisse de 1500 postes d'internes pour 2025, l'application du plan solidarité grand âge pour les EHPAD, et donc l'application du ratio d'un agent pour un résident, l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des 6 700 lits fermés en 2023, et la création des postes qui en découlent.

Concernant la santé privée, le congrès refuse toute remise en cause des Conventions Collectives qui sont attaquées de toutes part avec la proposition de mise en place d'une Convention Collective Unique qui revoit tous les droits à la baisse. C'est pourquoi, à partir des Conventions Collectives existantes, FO revendique d'appliquer un principe de faveur qui a pour effet de maintenir, voire d'améliorer, les garanties actuelles ainsi qu'un principe d'égalité pour tous.

Pour le congrès, l'augmentation des salaires demeure une revendication prioritaire et immédiate pour les personnels, face au plan d'austérité et à l'inflation forte des prix des produits alimentaires et de l'énergie qui affectent le pouvoir d'achat des personnels. Elle permettra aussi des recrutements pour combler les postes vacants par des emplois statutaires, dans les collectivités territoriales et les services de santé « publics et privés ».

Le congrès revendique notamment le dégel du point d'indice à minima de 10% immédiatement, le rattrapage du point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000, un démarrage des grilles à 120% du SMIC pour les Cat C, 140% pour les Cat B et 160% du SMIC pour les Cat A, la revalorisation de toutes les grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le salaire afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul de la retraite, l'indexation des salaires et des retraites sur l'inflation, une réelle prise en compte de la pénibilité et des sujétions du travail, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et le CTI pour toutes et tous.

Le Congrès n'est pas dupe de l'opération du 1^{er} ministre Barnier qui voudrait, dans le cadre d'une négociation pour « l'amélioration de la réforme des retraites », nous faire endosser son maintien moyennant quelques ajustements.

Le congrès considère que l'abrogation de la réforme des retraites promulguée de force par 49.3, malgré le rejet de l'immense majorité de la population, de la jeunesse et des travailleurs est plus que jamais d'actualité et qu'il est possible de l'obtenir par notre mobilisation.

Plus que jamais, l'urgence est à préparer le rapport de force pour l'abrogation de cette réforme, et pour obtenir l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail (revendications communes à tous les salariés des secteurs publics et privés).

Le constat est clair que les journées d'action ne débouchent sur rien à part démobiliser les salariés, il est donc nécessaire d'essayer d'organiser une mobilisation efficace pour gagner sur le retrait de la réforme des retraites mais aussi sur nos revendications.

C'est pourquoi le congrès se félicite que le Comité Confédéral National de Force Ouvrière des 24 et 25 septembre 2024 ait décidé « d'engager une campagne de mobilisation avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'assemblée nationale » et de « proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation, y compris par la grève, l'abrogation de la réforme des retraites ».

Le congrès invite ses syndicats à renforcer nos implantations et développer la syndicalisation, que ce soit dans les structures publiques ou dans le secteur privé.

Le congrès appelle l'ensemble de ses groupements départementaux, syndicats et militants, à s'engager pleinement, avec les unions départementales, pour la réussite de ce meeting national qui sera un point d'appui pour la construction du rapport de force que nécessite la situation, et à prendre toutes les initiatives (réunions de syndiqués, assemblées générales, rencontres avec les salariés, tracts, adresses aux usagers,...) pour discuter de la poursuite de la mobilisation, de la grève pour arracher le retrait de la réforme des retraites et obtenir satisfaction sur l'ensemble des revendications.

RESISTER – REVENDIQUER - RECONQUERIR !

Adoptée à l'unanimité